

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018**

**DELIBERATION N°2018.00485**

**DETTE - PRODUITS COMPLEXES - REAJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR RISQUE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 13 décembre 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 80

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 94

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Le 26 décembre 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20181220-D2018004850-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181226

**Pouvoirs :**

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Daniel JACQUEMET,  
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,  
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,  
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Anne-Françoise VIALLOIN donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,  
M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Laurence JUBAN,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND,  
Mme Djida OUCHAOUA, M. Florent PIGEON, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER,  
M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY,  
M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2018

### DETTE - PRODUITS COMPLEXES - REAJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR RISQUE

Par délibération en date du 10/12/2014, Saint-Etienne Métropole a défini la méthode de constitution des provisions pour risque sur les emprunts et produits complexes, conformément à l'avis n°2012-04 du 03 juillet 2012 rendu par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP).

Il appartient à Saint-Etienne Métropole de réviser chaque année les montants de ces provisions en fonction de l'évolution des taux de marché.

#### Modalité de calcul des provisions :

La méthode de calcul des provisions consiste à appliquer à toutes les échéances à venir le différentiel entre le taux structuré et un taux de référence :

- Pour le taux de référence : il s'agit du taux fixe pratiqué à la date de souscription du contrat,
- Pour le calcul du taux structuré : il s'agit des taux anticipés avec prise en compte de la volatilité.

La provision à constituer concerne 4 produits complexes dont l'encours total au 31/12/2017 est de 43 874 085 €.

Le tableau ci-après détaille l'évaluation financière du risque au 31/12/2017 à provisionner en 2018 :

	N° interne	Prêteurs	Charte Gissler	Risque	Année du contrat	Taux de référence		Maturité	Encours au 31/12/2017	Evaluation au 31/12/2017
swaps	41	Natixis	6F	Change EUR/CHF	23/02/05	4,13%	trimestriel	01/01/35	5 416 667 €	-15 744 069 €
	58	Natixis	6F	Change EUR/CHF	25/02/05	4,17%	trimestriel	01/01/37	8 653 125 €	-26 629 515 €
	47	Natixis	3F	Pente	23/06/06	4,31%	trimestriel	23/06/30	8 693 182 €	0 €
	49	Natixis	3F	Pente	29/06/06	4,37%	trimestriel	29/12/36	21 111 111 €	0 €
<b>TOTAL</b>									<b>43 874 085 €</b>	<b>-42 373 584 €</b>

La provision totale à constituer s'élèverait ainsi à 42 373 584 €.

A ce jour, celle-ci est de 56 097 288 € et se décompose en une provision non budgétaire à hauteur de 45 048 439 € et une provision budgétaire de 11 048 849 €.

La provision non budgétaire doit être réajustée à la baisse pour un montant **13 723 704 €** correspondant à l'écart entre 56 097 288 € et 42 373 584 € (opération d'ordre non budgétaire établie par le trésorier : débit du compte 1521/crédit du compte 194).

Au 31 décembre 2018, la provision budgétaire sera de 11 048 849 € et la provision non budgétaire de 31 324 735 €.

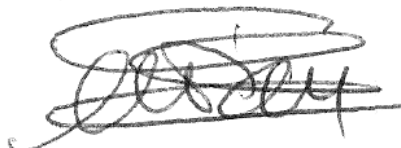
*\* Les produits complexes appartiennent aux catégories supérieures à C ou 3 dans la grille de cotation des emprunts structurés de la charte Gissler.*

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **autorise, pour 2018, le réajustement de la provision pour risque sur les produits complexes à un montant de 42 373 584 € qui consiste à effectuer une reprise de la provision non budgétaire pour 13 723 704 € (opération établie par le trésorier : débit du compte 1521/crédit du compte 194).**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU